Le Rassemblement

UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR

Europe écologie les Verts — Parti de gauche Front de gauche — nouvelle donne — NGS Nouvelle Gauche Socialiste

ET DES COLLECTIFS CITOYENS.

Sandrine Rousseau
Candidate du Rassemblement
30 rue des Meuniers
59 000 Lille

Lille, le 2 décembre 2015

Association Halte à l'obsolescence programmée
contact@halteobsolescence.org

Objet : Réponse à votre interpellation pour les élections régionales en Nord Pas de Calais - Picardie

Madame, Monsieur,

Nous tenions à vous remercier de votre interpellation concernant la lutte contre l'obsolescence programmée. Notre Rassemblement souscrit, dans la lignée de nos ambitions et engagements politiques antérieurs, aux propositions que vous formulez dans votre questionnaire.

Les écologistes se sont toujours positionnés contre l'obsolescence programmée. Déjà en 2012, alors candidate EELV à l'élection présidentielle, Eva Joly voulait s'attaquer à cette pratique et légiférer « pour obliger les constructeurs à produire des machines qui ont une durée plus longue ».

Le groupe écologiste au Sénat a ensuite déposé en 2013 une proposition de loi, pour punir l'obsolescence programmée par les industriels. Toute stratégie visant à réduire de façon volontaire la durée de vie d'un produit aurait ainsi pu devenir un délit. Malheureusement, faute de courage politique de l'ensemble des groupes politiques, cette proposition de loi est restée lettre morte.

C'est finalement à travers un amendement à la loi de Transition énergétique déposé par le groupe écologiste à l'Assemblée nationale que nous avons pu faire inscrire dans les textes la lutte contre l'obsolescence programmée.
La loi de Transition énergétique ayant été finalement votée en juillet dernier, l'obsolescence est enfin un délit. Elle pourra être punie comme une tromperie "sur la durée de vie du produit intentionnellement raccourcie lors de sa conception". Au vu des sanctions prévues pour les autres types de tromperie jusqu'alors inscrits dans le code de la consommation, cela pourra donc entraîner une peine de prison de deux ans au plus et une amende de 300.000 euros.

Cette avancée doit nous permettre d'impulser une dynamique nouvelle, afin de généraliser la lutte contre l'obsolescence programmée. A l'heure de la COP 21, c'est plus nécessaire que jamais.

Comme vous le dites, la Région a son rôle à jouer dans la lutte contre l'obsolescence programmée. A travers sa compétence en terme de développement économique mais aussi de gestion des déchets, la Région est l'échelon décentralisé qui peut impulser un développement majeur de l'économie circulaire, qui est une partie de la réponse dans la lutte contre l'obsolescence programmée. La Région peut aussi financer des actions de sensibilisation et soutenir les associations menant des actions sur le sujet, afin de faire conscientiser les gens à cette problématique.

J'espère très sincèrement que ce passage en revue de nos propositions aura pu éclairer notre position. Le Rassemblement est porteur de vraies solutions pour une société respectueuse du bien-être de toutes et tous et de notre environnement : une région citoyenne, écologique et solidaire.

Je suis à votre écoute pour poursuivre la discussion et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Sandrine Rousseau
Candidate du Rassemblement « Choisir une région citoyenne, écologique et solidaire »

Questionnaire

Quelle sera votre politique d'achat public en vue d'allonger la durée de vie des biens ?

1. Demander que les fournisseurs s'engagent à fournir les pièces détachées pendant 10 ans et dans le délai d'un mois au plus tard après la commande ? Oui
Précisez : Il est nécessaire d'inciter les industriels à produire des biens résistants et réparables. Les fournisseurs doivent fournir facilement et rapidement les pièces nécessaires aux réparations.

2. Demander que les fournisseurs s'engagent à étendre la garantie à 5 ans pour les biens mobiles et 10 ans pour les biens immobiles ? Oui
Précisez : L'obsolescence programmée ne doit plus être a norme. Obliger les entreprises à allonger les garanties les inciteront à produire des biens plus résistants.

3. Privilégier l'économie de fonctionnalité, c'est à dire substituer une logique d'achat public de services à celle d'acquisition de biens ? Oui
Précisez : Nous entendons mettre en place un achat public responsable, qui intègre des critères forts de durabilité. Il est économiquement préférable de développer un modèle de services qu'un modèle reposant sur l'acquisition. Le modèle économique actuel ne répond pas aux enjeux du développement durable. L'économie de la fonctionnalité à l'intérêt de calculer sa performance non pas uniquement sur l'efficacité de l'usage des ressources matérielles mais sur les conditions de mobilisation des ressources immatérielles. La qualité du service, coproduite avec le bénéficiaire, elle est donc incertaine, pas totalement prévisible, elle devient une promesse à tenir, ce qui incite à faire au mieux.

4. Acquérir des biens durables en lieu et place des biens à usage unique ? Oui
Précisez : L'achat d'un bien durable, même plus cher que le bien à usage unique, sera finalement amorti en terme d'utilisation dans le temps.

5. Privilégier l'achat d'équipements reconditionnés (équipement d'occasion remis à neuf et assorti d'une garantie) dans les marchés publics ? Oui
Précisez : Cela doit s'intégrer dans une démarche publique de lutte contre les gaspillages et les déchets. Ainsi un critère de durabilité et de réemploi pourront être inscrit dans l'ensemble des marchés publics de la Région.

6. Les achats publics de la Région, au-dessus d'un certain montant, intégreront la notion de coût de cycle de vie , du coût total de possession et intègrent une analyse de la fin de vie des produits ? Oui
Précisez : Il faut sortir d'un vision court termiste, qui plus est lorsqu'il s'agit d'achats publics d'un certain montant. Il faut pour cela faire preuve de volonté politique pour porter une vision d'efficacité économique, énergétique, écologique, sur le long terme.

7. Donner le matériel encore fonctionnel que vous renouvelez à des organismes qui facilite le réemploi ou le reconditionnement ? Oui
Précisez : Nous devons faire le maximum pour conserver et réutiliser le matériel encore fonctionnel, en le réparant notamment. Un travail peut ensuite être mis en place avec les recycleries ou les associations de type repair café qui pourront trouver au matériel une utilité et une finalité autre que la simple mise en déchetterie.

8. Avez-vous d'autres propositions pour favoriser l'achat public durable et écoresponsable ? Oui
Précisez : C'est une politique transversale de lutte contre l'obsolescence programmée qu'il faudra mettre en place. Nous devrons faire se rencontrer les acteurs qui souhaitent oeuvrer dans la lutte contre l'obsolescence programmée

Quelle sera la politique de la Région en faveur d'une consommation et production durable et responsable sur le territoire ?

9. Favoriser le réemploi et la réparation grâce à la promotion d'un maillage territorial fin des acteurs ? Oui
Précisez : En nous appuyant sur le plan de gestion des déchets que le nouvelle grande Région devra mettre en place, nous proposerons un maillage de ressourceries sur l'ensemble du territoires.

10. Soutenir des plateformes de prêt gratuit entre particuliers d'objets du quotidien ? Oui
Précisez : Il est intéressant de favoriser les plateformes de prêts entre particuliers. Nos maisons et appartements sont encombrés d'objets que nous n'utilisons presque jamais… Service à fondue, débroussailleuse, sac de couchage, et tant d'autres choses que nous avons acheté une fois et qui prennent la poussière au fond d'un placard, d'une cave ou d'un garage ; Alors pourquoi ne pas en faire profiter d'autres qui en auraient besoin?

11. Mettre en place un observatoire de l'obsolescence programmée à l'échelle de la Région ? Oui
Précisez : Cela serait une partie de la réponse globale et transversale mise en place par le Conseil régional. Cet observatoire permettrait d'évaluer les besoins du territoire, des acteurs et d'adapter notre action selon les nécessités du territoire.

12. Limiter la diffusion de la publicité à certains secteurs tels que la culture et l'information citoyenne ? Oui
Précisez : Il y a aujourd'hui une pression publicitaire à la limite du supportable. Les mouvements anti-pubs prolifèrent et le citoyen ordinaire, lassé, ne prête plus ou peu d'attention à la publicité. Chaque français est en moyenne exposé à 350 publicités par jour. Nous devons nous inspirer de l'expérimentation grenobloise et interdire la publicité dont nos centre-villes.

13. Accompagner le secteur de l'Économie social et solidaire dans les projets visant d'accroître la consommation et production responsable ? Oui
Précisez : Nous soutiendrons massivement la recherche et l'innovation régionales pour diminuer les consommations énergétiques et les déchets grâce à l'écoconception et au recyclage. Nous développerons des lieux emblématiques où les porteurs de projets et les créateurs peuvent se rencontrer, échanger des idées, des informations, trouver des ressources et construire ensemble. Nous soutiendrons les projets démonstrateurs qui montrent qu'une autre économie est possible.

14. Accompagner l'entrepreneuriat social et écologique visant à lutter contre l'obsolescence programmée ? Oui
Précisez : Nous accompagnerons les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire (soutien à l'émergence des projets, financements) et créerons un centre de ressources régional. En plus des traditionnelles subventions ou avances remboursables, la Région pourra entrer au capital des sociétés coopératives. Nous sortirons de l'ère du tout jetable pour aller vers une région zéro déchet. Trier, recycler, réutiliser constituent d'abord une nécessité pour préserver nos ressources et garantir l'avenir. Mais c'est

aussi une opportunité de créer des emplois durables et accessibles à tous par exemple dans les domaines du textile, des composants électroniques, de l'électro-ménager, etc.

15. Favoriser les échanges non marchands de biens et services à l'échelle de la Région ? Oui
Précisez : Toutes les initiatives qui visent à favoriser les circuits informels qui ne concurrencent pas l'économie traditionnelle seront favorisés. Ils sont facteur de cohésion et de lutte contre les gaspillage.

16. Faire de la Région, un exemple pionnier de la consommation et production responsable et durable ? Oui
Précisez : Le Conseil régional doit être un lieu de démonstration, il doit être une démonstration de ce qui est possible. Nous ferons donc tout pour favoriser au maximum le réemploi et de lutter contre les gaspillage et l'obsolescence programmée au sein des locaux et services de la Région.

17. Financer des études sur les évolutions et les besoins en termes de consommation et production responsable et durable ? Oui
Précisez : Cela s'intégrera également dans la politique transversale de lutte qui nécessite un état des lieux des besoins et des calibrages des politiques à mettre en œuvre.

18. Avez-vous d'autres propositions pour favoriser la consommation et production durable et écoresponsable à l'échelle de la Région ? Oui
Précisez : La lutte contre le gaspillage doit s'inscrire à toutes les échelles, à travers l'élaboration des plans de lutte contre les déchets, sur le modèle de ce qui a été fait en Ile-de-France notamment.
Nous mettrons en place des politiques de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage, notamment alimentaire, dans les lycées et les facultés. Combiné à une relocalisation des approvisionnement des restaurants collectifs, cela permettra de mettre en place un système alimentaire vertueux, dans la continuité du CAAP Agglo développé par Jean-Louis Robillard en Nord-Pas-de-Calais.